

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/050

Genève, le 7 avril 2025

CONCERNE :

Répertoire CITES des laboratoires effectuant des tests de criminalistique appliquée aux espèces sauvages

1. Conformément au paragraphe 30 d) de la résolution [Conf. 11.3 \(Rev. CoP19\) Application de la Convention et lutte contre la fraude](#), le Secrétariat invite les laboratoires qui souhaitent figurer dans le répertoire CITES des laboratoires qui effectuent des tests de criminalistique sur les espèces sauvages ([CITES directory of laboratories that conduct wildlife forensic testing](#)) à présenter leur candidature. Les laboratoires intéressés sont invités à remplir le questionnaire figurant à l'annexe de la présente notification et à le soumettre au Secrétariat de la CITES. L'intégration dans ce répertoire est subordonnée au respect des critères suivants :
 - i. Le laboratoire effectue des analyses de criminalistique ;
 - ii. Le laboratoire fonctionne conformément à un système de gestion de la qualité ;
 - iii. Le système de gestion de la qualité du laboratoire a fait l'objet d'un audit en interne et en externe par un tiers compétent au cours des deux dernières années ;
 - iv. Le laboratoire doit pouvoir et vouloir effectuer des analyses criminalistiques appliquées aux espèces sauvages à la demande d'autres pays; et
 - v. Le laboratoire demande expressément à être inscrit au répertoire.
2. Le Répertoire CITES a été créé afin de mettre la criminalistique au service de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Le Répertoire, ainsi que des informations qui s'y rapportent, sont disponibles sur [la page du site web de la CITES consacrée à la criminalistique des espèces sauvages](#).
3. Le Secrétariat invite toutes les Parties à diffuser la présente notification et le questionnaire figurant en annexe à toutes les structures médico-légales qui pourraient exister sur leur territoire, et à les inviter à faire une demande d'inscription au répertoire à l'aide du questionnaire.
4. Une fois complété, le questionnaire doit être envoyé par courrier électronique à M. Maroun Abi-Chahine (maroun.abi-chahine@cites.org), avec pour objet « Notification 2025/050 sur le Répertoire CITES des laboratoires effectuant des tests de criminalistique appliquée aux espèces sauvages », avec copie à info@cites.org avant le **15 mai 2025**.